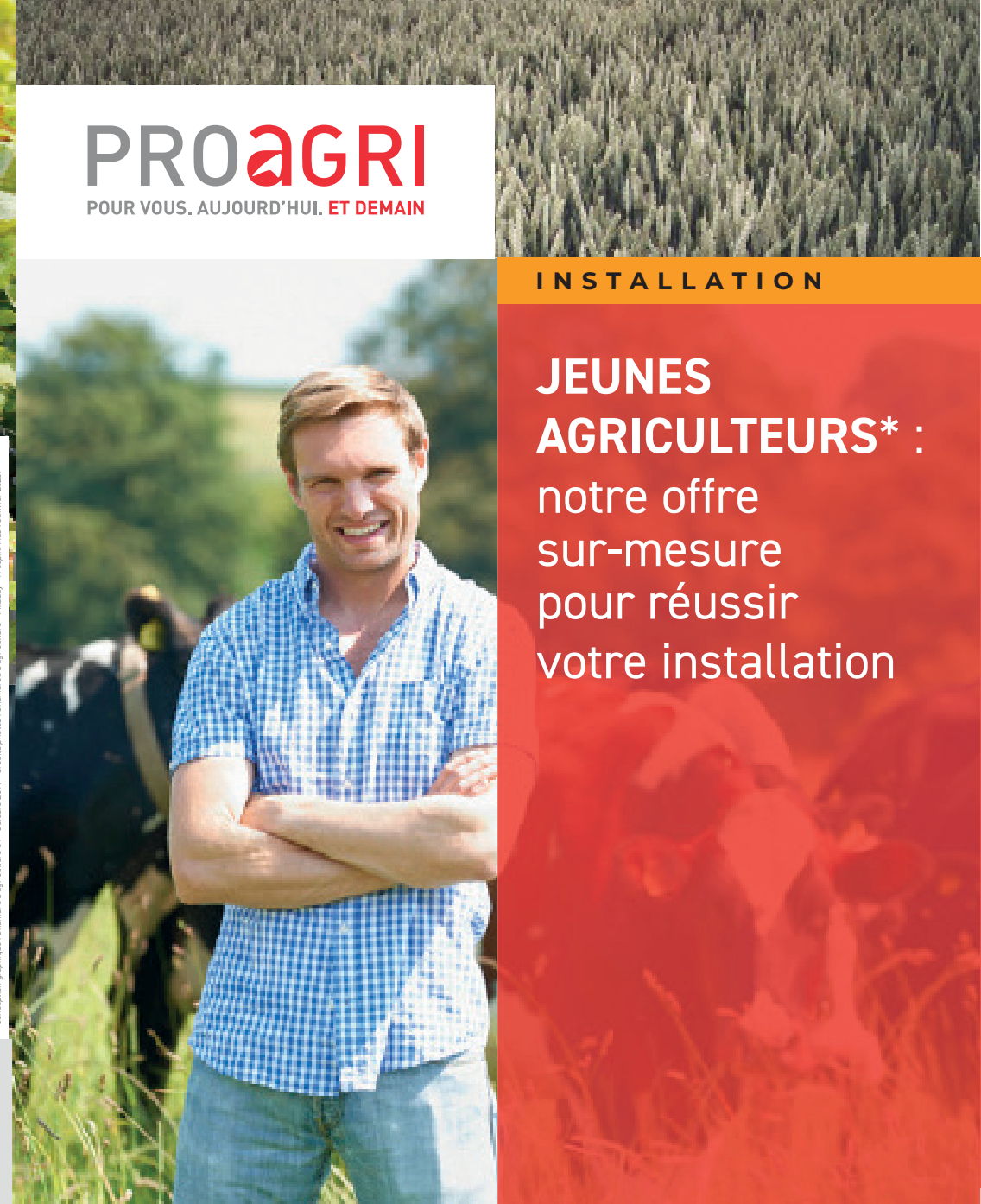


PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

INSTALLATION

JEUNES AGRICULTEURS* :
notre offre sur-mesure pour réussir votre installation



Nos certifications :

UN CONSEIL PHYTOPHARMACEUTIQUE NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, SOUS LE NUMÉRO IF01762

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124839F garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.



Les + PROagri

- > Des conseillers spécialisés
- > Une expertise pluridisciplinaire, des références locales
- > Une connaissance fine des territoires
- > Un conseil indépendant

Vos contacts

Service Économie - Élevage

Sophie BERARD - Assistante - 03 83 93 34 11
elevage@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



Service Agronomie - Environnement

Amélia PRANDO - Assistante - 03 83 93 34 12
agronomie@meurthe-et-moselle.chambagri.fr



<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



Conception graphique: Chambre d'agriculture 54 - Octobre 2019 - Crédits photos: Chambres d'agriculture - Pixabay - Freepik MAJ: Janvier 2023



Notre prestation :

Ca y est, vous êtes installés ! Il s'agit de transformer l'essai et les défis sont nombreux. Vous souhaitez être accompagnés? Faciliter la gestion de votre exploitation? Vous informer, partager avec d'autres agriculteurs ? Votre Chambre d'agriculture vous propose une offre de services complète et dédiée à tarif préférentiel pour vous lancer. Nos conseillers sont à votre écoute, en proximité pour vous accompagner dans les premières années de votre activité... et bien au-delà.

Notre "PACK JA" comprend :

1 Offre MesParcelles

Abonnement MesParcelles (valeur 390 €HT) :

- Offert la 1^e année
- -50% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2



1 Pack bulletins "Agro Météo" & "Brin d'herbe"

Bulletins offerts la 1^e année (valeur 130 €HT)



1 Offre "Suivi agronomique collectif"

Valeur 298 €HT

- Offert la 1^e année
- -50% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2

1 Offre "Suivi élevage collectif"

Valeur 298 €HT

- Offert la 1^e année
- -50% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2

Le + Chambre d'agriculture:

- » Une excellente connaissance de votre situation grâce à l'accompagnement de votre installation
- » Des outils performants
- » Des compétences pluridisciplinaires

1 Offre "Gestion de parcelles"

Valeur 945 €HT

- -50% la 1^e année
- -25% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2

1 Offre "Gestion d'élevage"

Valeur 945 €HT

- -50% la 1^e année
- -25% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2

Offre cumulée

"Gestion de parcelles"
+ "Gestion d'élevage"

Valeur 1890€HT

- -75% la 1^e année soit 472,50 €HT
- -50% N+1 soit 945 €HT
- Plein tarif pour l'année N+2

DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT



Engagement annuel

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

Être une jeune agricultrice ou un jeune agriculteur installé(e) depuis moins de 5 ans et avoir bénéficié des aides à l'installation. Si la ou le nouvel(le) installé(e) intègre un GAEC, les tarifs sont appliqués au GAEC.

En chiffre :

+ de 15

groupes déjà suivis
par la Chambre
d'agriculture 54

